

2024-04

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de
TOURNISSAN
Séance du 28 mars 2024**

Nombre de conseillers en exercice : 11

L'An Deux Mil Vingt Quatre le vingt huit mars à dix huit heures, le Conseil municipal de la Commune de Tournissan , s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Marilyse RIVIERE.

Date de convocation : 24 mars 2024

Présents :

Etaient présents :RIVIERE Marilyse,MENDOZA Marie Claude,GUILHAUMOU Liliane,TERNOIS Sandrine,MAZUQUE Sébastien, CAPDEVILA Sylvia,GAMBERONI Marine,BOZEC Richard

Absents : BIGOU Idriss, CHOUANET Steeve, ARNAUD Jean-Bernard

Procurations :

Procuration de BIGOU Idriss à Marie-Claude MENDOZA

VOTE :

Pour : 8 Abstention : 0 Contre : 0

OBJET :

Année 2023 Année APPROBATION DU CFU M57 Année 2023

Le Conseil municipal réuni sous la présidence de Marilyse RIVIERE, Maire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGT) et notamment l'article L 2222-3 Le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion .

Vu la délibération du 15 avril 2021 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction des Finances Publiques (DDFIP)

Vu le Compte Financier Unique de l'Année 2023 de la Commune de Tournissan en M57

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU .

Après en avoir délibéré

LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité des suffrages exprimés, Mme le Maire n'ayant pas pris part au vote.

APPROUVE le Compte Financier Unique 2023 de la Commune de TOURNISSAN

DONNE Pouvoir à Mme le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

AINSI Fait et délibéré les jour mois et an que ci-dessus.

Le Maire,

Marilyse RIVIERE



Ont signé au Registre des membres présents :

pour M. Bigou

Mme Mendoza Marie-Claude
Secrétaire de séance



DEPARTEMENT DE L'AUDE
COMMUNE DE TOURNISSAN
**SYNTHESE BREVE
DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2023
en M57**

Commune de Tournissan

Population Insee : 277 h

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGT) et notamment l'article L 2222-3

Le CFU (Compte Financier Unique) se substitue au compte administratif et au Compte de gestion .

Le CFU présente la spécificité d'être un document conjoint au Maire et au Comptable Public.

Cette synthèse vient préciser la présentation des résultats 2023 qui sera communiquée en conseil municipal au cours de la séance du 28 mars 2024 . et sera jointe à la délibération par laquelle le Conseil municipal sera invité à approuver la gestion 2023 et l'affectation des résultats. Elle sera accessible sur le site de la Commune et pourra être consultée sur simple demande au secrétariat de Mairie aux heures d'ouverture au public.

I – Synthèse des opérations comptables enregistrées en 2023 -Résultats Budgétaires et Affectation du Résultat 2023

. Les recettes de fonctionnement (réelles et d'ordre)

Le montant des recettes de Fonctionnement réalisées en 2023 s'élève à 366 995,39 E

. Les dépenses de fonctionnement (réelles et d'ordre)

Le montant des dépenses de fonctionnement enregistré en 2023 s'élève à 318 026,65 E

La section de fonctionnement présente donc un résultat comptable 2023 positif :+48 968,74

. Les dépenses d'investissement

Le montant des dépenses d'investissement de l'exercice 2023 s'élève à 129 288,49 E

. Les recettes d'investissement

Le montant des recettes d'investissement de l'exercice 2023 s'élève à 172 804,60 E

La section d'investissement présente donc un résultat comptable de l'exercice 2023 : + 43 516,11

- Restes à réaliser 2023 : néant

RESULTATS BUDGETAIRES ET AFFECTATION DU RESULTAT Année 2023 :

-En investissement : un Résultat antérieur reporté 2022 : - 71 617,74 E

Solde investissement déficit 2023 : -28 101,63 E

-En Fonctionnement : un Résultat antérieur reporté 2022 : +302 008,37 E

Pour 2023 un besoin de financement au 1068 : 28 101,63

Excédent de résultat de fonctionnement : **322 875,48**

II Exécution Budgétaire :

- Les Dépenses fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement de 2023 (318 026,65) sont inférieures à celles de 2022 (323 805,94)

- Les Recettes de Fonctionnement de 2023(366 995,39) sont supérieures à celles de 2022 (343 001,81)

Une augmentation dans les recettes : recettes de fiscalité , des dotations et des Revenus des loyers de 2023 .

- Les Dépenses d'investissement :

En 2023 : -les travaux de Réfection des toitures OP 149 s'élèvent : 58 959,72 E

-Les travaux de Voirie OP 143 « :24 957,00 E

-Le matériel Ecole OP 157 « : 2 431,66 E

-Le matériel voirie et Outillage OP 105 « : 3 348,00 E

- les dépenses informatiques OP 104 « : 4 494,00 E

- Les Recettes d'Investissement

En 2023 -Le FCTVA perçu est de 16 944 E

- Le montant total des subventions encaissé en 2023 :

- pour la Réfection des Toitures OP149 (DETR-DEPARTEMENT et REGION) perçues : 33 385,60 E

-pour la Voirie communale OP 143 : 4 813,00 E

-pour l' OP 156 Traversée village (amendes) : 20 100,00 E

Le remboursement des annuités des emprunts en 2023 :

-au chapitre 16 en investissement remboursement capital :21 856,94 E

-au chapitre 66 en fonctionnement remboursement intérêts : 4 705,16 E

Envoyé en préfecture le 09/04/2024

Reçu en préfecture le 09/04/2024

Publié le 9/04/2024

ID : 011-211103924-20240328-CFU_M57_2023-BF

III Effectifs de la Collectivité

Les effectifs de la Collectivité se répartissent comme suit :

- **4 Agents titulaires**

- -1 secrétaire de mairie titulaire : 32 heures par semaine
- -2 adjoints techniques territoriaux : 35 heures par semaine
- 1 Adjoint technique aux services ménagers : 11 heures par semaine

- **1 Adjoint Administratif Territorial Non titulaire**

Nommée Stagiaire en septembre 2023 : Titularisation pour 2024 - 17h50/semaine

